

Image not found or type unknown



Non représentation d'enfant

Par **coccinelle**, le **29/07/2009** à **12:30**

J'ai une question .. voila j'aimerais savoir quels sont les recours qu'on a quand une personne se permet de ne pas donner l'enfant le jour ou il devrait etre chez son autre parent sous pretexte qu'ils sont en vacances ?!

A t'on le droit d'aller faire chercher l'enfant par la force de l'ordre si on a les preuves que l'enfant devait etre chez soi le 1ier du mois et non un autre jour ?

Mise a part un depot de plainte pour non représentation d'enfant que peut ton faire??

Merci a vous !